

Réforme des Retraites #3

CHEMINOTS **FO**

*Les mensonges du gouvernement ou
Pourquoi il faut bloquer ce projet*

Une réforme source de progrès social ?

Une réforme efficace ?

La réforme passe sous silence les effets sur la détérioration de l'état de santé des salariés contraints désormais à travailler plus longtemps. En cas d'allongement des carrières, les plus fragilisés par la précarité et les pénibilités risquent ne pas pouvoir atteindre l'âge de départ à taux plein. Ce qu'ils ne « coûteraient » pas en pensions de retraite, ils le « coûteraient » en indemnités chômage et maladie .

Une étude de 2021 sur les conséquences de la réforme de 2010 qui reculait déjà l'âge de départ de 2 ans a montré une augmentation de la fréquence des arrêts maladie de 1,6 à 2,4%. Une analyse confirmée par une étude de février 2023 sur la même réforme qui montrait une augmentation du nombre d'arrêts maladie de 1,7%. D'ailleurs si l'on en croit le Conseil d'Orientation des Retraites, le recul de l'âge de départ aura pour effet d'augmenter d'un peu plus de 30% les dépenses d'invalidité et de chômage, soit un peu plus de 5 milliards.

Inutile,

injuste,

Une seule solution,

le retrait !

Prise en compte la pénibilité et les carrières longues ou hachées ?

La réforme pénalisera dans un premier temps les salariés qui ont commencé à travailler tôt qui devront poursuivre leur activité malgré une durée de cotisation suffisante et ensuite les femmes qui seront tout particulièrement pénalisées notamment en raison de carrières hachées.



Le syndicalisme Libre et Indépendant

Les femmes avec des carrières et des enfants perdront avec la réforme le bénéfice des trimestres obtenus par enfant.

Les carrières longues verront leur départ se décaler de 6 mois à 1,5 ans. Les personnes en situation de pénibilité devront partir deux ans plus tard.

Le premier gouvernement Macron avait écarté quatre critères (manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux) des mesures de pénibilité. Si les trois premiers sont rétablis, l'exposition aux agents chimiques et dangereux n'est pas évoquée.

Par ailleurs, sous couvert d'universaliser les mesures de cette pénibilité en les portant au niveau des branches, c'est bien en réalité d'une individualisation qu'il s'agit. Chaque salarié âgé de 61 ans devra passer une visite médicale et la médecine du travail déterminera qui peut partir plus tôt en retraite et qui ne le pourra pas.

Le spectre de la mise en inaptitude sera toujours plus important.

**À partir du 07 mars,
un seul moyen,
grève jusqu'au retrait !**

Une retraite minimale de 1200 euros pour tous ?

Contrairement aux propos du gouvernement, Il ne s'agit pas de faire bénéficier à tous les retraités actuels et futurs d'une pension minimale de 1 200 euros.

En réalité le gouvernement souhaite rehausser le minimum contributif (Mico) d'un montant maximum de 100 euros bruts, dépendant du nombre de trimestres cotisés et des revenus d'activités.

Dans le meilleur des cas le retraité percevra avec la réforme 847,57€/mois Dans le cas le plus défavorable le retraité percevra le Mico de base augmenté de 25 euros soit 709,13€. On est bien loin des 1200 euros pour tous.

La pire des hypocrisies : pour une retraite minimale équivalente à 85% du SMIC, pas besoin de réforme : il suffit d'appliquer celle de 2003 qui contenait déjà cette disposition.

D'après le gouvernement lui-même, sur 850 000 liquidations de retraite par an, seulement 40 000 personnes seulement pourront prétendre à une retraite d'au moins 1 200 euros brut ou proche de 85% du Smic net mensuel.

Pour préparer la grève, pour mobiliser, nous appelons tous les cheminots à participer à toutes les initiatives et actions interprofessionnelles sur tout le territoire : manifestations, diffusions, assemblées générales, ...

Tous ensemble, construisons la grève pour gagner !

CHEMINOTS
FO



Le syndicalisme Libre et Indépendant